

BOURSES DÉFI CRCHUM DE PERFECTIONNEMENT

Concours 1^{er} mai au 31 août 2013

Créé à partir des montants recueillis dans le cadre du Défi CRCHUM, le Fonds de bourse de perfectionnement CRCHUM vise à offrir une aide complémentaire aux étudiants et aux stagiaires postdoctoraux inscrits au CRCHUM afin de défrayer les coûts associés :

1. à la participation aux colloques et aux congrès scientifiques, et
2. aux courts séjours d'apprentissage de techniques spécialisées dans un centre ou un laboratoire à l'extérieur de Montréal. Un maximum de deux bourses par concours sera accordé pour ce type de demande.

Montant du Fonds : pour l'année 2012-2013, un montant de 18 900 \$ est disponible pour les bourses de perfectionnement. Trois concours par an sont prévus, chacun disposant d'un montant total de 6 300 \$. Les montants non utilisés pour chaque concours seront attribués au concours suivant.

Candidats admissibles

- Être inscrit à temps plein à un programme de maîtrise ou de doctorat ou être inscrit au CRCHUM à titre de stagiaire postdoctoral;
- Être inscrit au CRCHUM;
- Être dirigé par un chercheur régulier du CRCHUM;
- Le directeur de l'étudiant ou du stagiaire postdoctoral doit s'engager à offrir au candidat une aide monétaire, pour la même activité, égale ou supérieure au montant demandé.
- Pour les colloques et les congrès, seuls les candidats qui font une présentation sont admissibles

Montant de la bourse

Colloques ou congrès

- 350 \$ pour les colloques ou les congrès dans la région du Grand Montréal.
- 700 \$ pour les colloques ou les congrès à l'extérieur du Grand Montréal.

*Séjours d'apprentissage (**maximum deux bourses par concours**)*

- 700 \$ pour les séjours d'apprentissage dans un centre ou un laboratoire à l'extérieur du Grand Montréal.

Païement de la bourse

Le paiement de la bourse s'effectue sous forme de remboursement de frais admissibles (frais de voyage, de séjour ou d'inscription) sur présentation des copies originales des pièces justificatives.

Présentation des demandes

Avant de soumettre une demande, veuillez lire attentivement ce qui suit.

Les demandes incomplètes, ne respectant pas les dates des périodes de dépôt ou les conditions d'admissibilité, ne seront pas considérées.

Les demandes doivent être soumises **électroniquement** auprès du Bureau des affaires étudiantes **au plus tard le 30 avril 2013** à marlene.siewers.chum@ssss.gouv.qc.ca.

Demandes complètes :

1. Une courte lettre (maximum 500 mots) indiquant :
 - a. Le montant demandé (350 \$ ou 700 \$);
 - b. La nature et le nom de l'activité (colloque, congrès, séjour d'apprentissage);
 - c. Les dates et le lieu de l'activité;
 - d. La pertinence de l'activité à l'égard des travaux de recherche du candidat;
 - e. Pour les séjours d'apprentissage, la raison pour laquelle le séjour ne peut être réalisé au CRCHUM ou ailleurs dans la région montréalaise;
 - f. Le nom et les coordonnées du directeur du candidat;
 - g. Niveau d'études (2^e ou 3^e cycle, stage postdoctoral).
2. Pour les étudiants – une preuve d'inscription à un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle universitaire et le numéro de matricule du candidat.
3. Pour les stagiaires postdoctoraux – une preuve d'inscription à titre de stagiaire postdoctoral au CRCHUM et le numéro de matricule du candidat.
4. Pour les colloques et les congrès :
 - une preuve d'inscription et d'acceptation pour faire une présentation dont le candidat est le premier auteur;
 - le résumé de la présentation (Il est nécessaire d'inclure le CRCHUM dans vos affiliations)
5. Pour les séjours d'apprentissage – une lettre du responsable du centre ou du laboratoire hôte attestant que le candidat sera accueilli pour les fins de l'activité d'apprentissage décrite dans la lettre de demande.
6. Une lettre du directeur du candidat indiquant :
 - son appui à la demande
 - son engagement à offrir une aide monétaire pour l'activité égale ou supérieure au montant demandé;
 - pour les colloques et congrès - l'envergure et la qualité du colloque ou congrès, le processus d'évaluation (avec ou sans comité de pairs) et le taux d'acceptation des demandes de présentation, et la qualité de la présentation soumise par le candidat;
 - pour les séjours d'apprentissage - l'envergure et la qualité du milieu d'accueil du séjour (établissement, laboratoire, équipe de recherche); la nécessité de l'apprentissage pour avancer les travaux du candidat; et la raison pour laquelle le séjour doit s'effectuer à l'extérieur de la région montréalaise.

Évaluation des demandes :

Un comité multidisciplinaire et multi-axe étudiera les demandes reçues en les évaluant selon les critères énumérés ci-dessus. Critères d'attribution des points :

- Présentation par affiche : 10 points
- Présentation orale : 20 points
- Congrès : 50 points
(International, national ou local; avec ou sans comité de pairs, taux d'acceptation)
- Lettre du directeur : 30 points (voir point 6)

Dates à retenir :

Pour la période du **1er mai au 31 août 2013**

Date limite pour déposer une demande - le 30 avril 2013

Aucune demande pour une activité ayant eu lieu avant la date du dépôt ne sera acceptée.

L'activité pour laquelle un financement est demandé doit débuter pendant la période du concours visée par l'appel de demandes.